



Assur'Toit, un contrat distribué par la Caisse d'Épargne

M BIZERY PIERRE
RESIDENCE CLAIRCIGNY
C9
156 AVENUE BOLLEE
72000 LE MANS
FRANCE

AVIS DE CONSEIL RELATIF A UN PRODUIT D'ASSURANCE

(Art. L 520-1 et R 520-2 du code des Assurances)

Informations sur le distributeur

CAISSE EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, distributeur d'assurances, immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) sous le numéro N° 07 022 827.

Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS dont le siège est situé 1, rue Jules Lefebvre - 75311 PARIS Cedex 09 ou sur son site internet www.orias.fr.

La CAISSE EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, appartient au Groupe BPCE. Conformément à la réglementation, la CAISSE EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE prend toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

En relation avec le(s) contrat(s), la CAISSE EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, perçoit des commissions, c'est-à-dire des rémunérations incluses dans la prime d'assurance, versées par l'Assureur ; et/ou tout autre type de rémunération, y compris tout avantage économique, proposé ou offert en rapport avec le contrat d'assurance.

Conformément à la réglementation, le Client est informé de l'ensemble des coûts et charges afférents au produit dans les documents contractuels et/ou précontractuels qui lui sont remis ou mis à sa disposition.

La CAISSE EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises d'assurance du Groupe BPCE.

La liste des Assureurs avec lesquels travaille CAISSE EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE est diffusée sur : www.caisse-epargne.fr

Le souscripteur

Souscripteur

Nom : BIZERY
Prénom : PIERRE
Né le : 17/12/1991
Adresse : RESIDENCE CLAIRCIGNY C9 156 AVENUE BOLLEE
Code Postal - Ville : 72000 LE MANS

Votre situation, vos besoins

Bénéficiaires :

- PIERRE BIZERY Souscripteur/bénéficiaire

Adresse du risque : 12 RUE TEXIER BENOIST 72000 LE MANS

Statut de l'occupant : Propriétaire

Descriptif du bien : une maison à étages, 3 pièces principales*, des dépendances dont une superficie développée des dépendances à la même adresse n'excède pas 50 m².

Période d'occupation : supérieure à 8 mois.

* Sont considérées comme pièces principales toutes les pièces d'habitation aménagées, y compris les vérandas (qu'elles soient ou non aménagées).

En maison et appartement, toute pièce supérieure à 40 m² compte pour deux pièces.

En loft, toute pièce supérieure à 40 m² compte pour autant de tranches (ou portions de tranches) de 40 m² (par exemple, une pièce de 90 m² compte pour 3 pièces).

La date souhaitée pour la prise d'effet des garanties : 05/09/2020

Afin de pouvoir agir au mieux de vos intérêts et de vous proposer un contrat adapté à votre situation personnelle, vos besoins et vos objectifs, nous devons recueillir un certain nombre d'informations. Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'informations complètes et sincères de votre part est un préalable à l'obtention d'un service approprié sans préjudice des sanctions qui pourraient accompagner des déclarations fausses ou inexactes. En cas de refus de votre part, nous ne serons pas en mesure de vous proposer le(s) contrat(s) adapté(s) à votre situation. Toute modification dans les informations communiquées doit être portée à la connaissance de l'intermédiaire d'assurance afin que votre contrat soit toujours adapté à votre situation.

Vous reconnaissez que les informations que vous nous avez données sont sincères et véritables.

Compte tenu des informations que vous nous avez communiquées concernant votre situation personnelle, familiale et professionnelle, ainsi que des besoins et exigences que vous nous avez indiqués, il apparaît que vous souhaitez bénéficier d'une couverture pour votre habitation et garantir la responsabilité civile des assurés dans le cadre de leur vie privée.

Notre conseil

Le contrat suivant constitue une solution adaptée : Contrat ASSURANCE HABITATION ASSUR'TOIT (RP) "Version Propriétaire - Formule 3" avec les garanties suivantes :

- Incendie et risques annexes
- Vol et Vandalisme
- Tempête, grêle, neige
- Dégâts des eaux
- Bris de vitres
- Dommages électriques
- R.C. propriétaire ou usager
- R.C. vie privée
- Défense Recours
- Assistance
- Catastrophes Naturelles
- Catastrophes technologiques
- Remboursement Crédit (loyer)
- Dommages corporels
- Diagnostics immobiliers, prévention et économie d'énergie
- Assistance psychologique
- SOS Plomberie
- Eléments extérieurs

Garanties optionnelles :

- Dépendances

Vous avez pris connaissance de notre conseil et reconnaissez avoir eu communication de toutes les informations vous permettant de prendre votre décision en connaissance de cause et, en conséquence : Vous acceptez le conseil en choisissant la formule "Version Propriétaire - Formule 3", avec les garanties suivantes :

- Incendie et risques annexes
- Vol et Vandalisme
- Tempête, grêle, neige
- Dégâts des eaux
- Bris de vitres
- Dommages électriques
- R.C. propriétaire ou usager
- R.C. vie privée
- Défense Recours
- Assistance
- Catastrophes Naturelles
- Catastrophes technologiques
- Remboursement Crédit (loyer)
- Dommages corporels
- Diagnostics immobiliers, prévention et économie d'énergie
- Assistance psychologique
- SOS Plomberie
- Eléments extérieurs

et la garantie optionnelle Dépendances

Avant la conclusion du contrat, la remise au format papier du Document d'information normalisé contenant les informations principales sur le contrat d'assurance vous a été proposée. Vous reconnaissez avoir accepté de recevoir ce Document d'Information :

- sur format papier
- par PDF et de vous être engagé à l'imprimer ou à le sauvegarder
- sur support numérique via le lien suivant : <https://dda.assurances.natixis.com>, et confirmez avoir un accès régulier à internet. Vous pouvez, sur simple demande de votre part obtenir gratuitement un exemplaire papier du Document d'information normalisé.

Le montant de la prime annuelle s'élèvera à 347,63 € (hors frais de gestion et remise éventuelle).

A la souscription, les frais de gestion s'élèvent à 10,10 €.

A chaque échéance anniversaire, des frais de gestion vous seront facturés.

Le contrat ASSURANCE HABITATION ASSUR'TOIT (RP) est assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros. Siège social, 88 avenue de France 75641 PARIS Cedex 13 – RCS Paris n° B350 663 860.

Données à Caractère Personnel

BPCE ASSURANCES met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable. Les personnes concernées par ces traitements peuvent à tout moment et dans les conditions prévues par la loi, accéder aux informations les concernant, s'opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, leur limitation, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. De même, ces personnes peuvent à tout moment retirer le consentement qu'elles ont éventuellement donné. En outre les personnes concernées peuvent, en cas de contestation, former une réclamation auprès de l'autorité compétente (en France, la CNIL : www.cnil.fr). Les modalités d'exercice de ces droits sont disponibles dans la notice d'information relative aux traitements des données personnelles qui vous a été communiquée en annexe de vos conditions générales ou disponible en ligne (www.assurances.natixis.com/jcms/dev5_5623/fr/bpce-assurances).

Délégué à la Protection de Données - Adresse postale : 88, avenue de France 75013 Paris – dpobpceassurances@natixis.com



Signature du souscripteur



Votre conseiller

Adresses utiles :

En cas de difficultés concernant ces produits et services, vous pouvez obtenir de votre agence toutes les informations souhaitées, formuler auprès d'elle toute réclamation et, en cas de difficultés persistantes, saisir le service en charge des réclamations de la Caisse d'Épargne qui s'efforcera de trouver avec vous une solution.

Par courrier à l'adresse suivante :

CAISSE EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE - LE SERVICE RELATIONS CLIENTELE
15 AVENUE DE LA JEUNESSE - CS 30327 - 44703 ORVAULT CEDEX

Ou par internet :

<https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/service-relations-clientele-des-particuliers>

Tout renseignement relatif à une contestation peut être obtenu en téléphonant au numéro suivant :

09 69 36 27 38 (Numéro non surtaxé).

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans le délai de 2 mois, vous avez la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la Caisse d'Épargne sur son site internet ou par voie postale.

L'adresse postale du médiateur et les coordonnées du site internet du médiateur figurent sur les brochures tarifaires et le site internet de votre banque. Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur le site de la Caisse d'Épargne et/ou sur le site internet du médiateur.

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, vous pouvez formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de votre assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour vous satisfaire, vous êtes mécontent de la décision, vous pourrez demander un avis au Médiateur de l'Assurance : Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

Coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1.315.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin CS 10305 44003 NANTES Cedex 1 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" sans perception de fonds, effets ou valeurs N° CPI 4401 2018 000 033 549 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, garantie par la CEGC - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex.